

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1095

8 mai 2013

### SOMMAIRE

Actelion Luxembourg Sàrl .....	52545	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR .....	52526
Alsina S.à r.l. ....	52532	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR .....	52530
ALTAZOR So.par.fi. S.A. ....	52544	PepperMint S.A. ....	52557
BaxEnergy Holdings .....	52514	PFCEE Soparfi B S.à r.l. ....	52535
British Vita (Lux IV) S.à.r.l. ....	52524	PFCE Poland III S.à r.l. ....	52554
British Vita (Lux V) S.à.r.l. ....	52516	Picture Ventures S.à.r.l. ....	52560
Cerved Luxco Participation I .....	52551	Procter & Gamble International S.à r.l. ..	52559
Ceta 3-wlc.eu .....	52547	RJ Two S.à r.l. ....	52553
F. 20 S. O. S. Techniques S.à r.l. ....	52543	Secapital S.à.r.l. ....	52522
FS Management 1 S.à r.l. ....	52555	SGCE Investments II S.à r.l. ....	52539
GJL Management (Lux) S.à r.l. ....	52544	Socle Finance One S.à.r.l. ....	52514
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l. ..	52516	Sofidec S.à r.l. ....	52544
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l. ...	52522	Syntegra Holding I S. à r.l. ....	52537
Leo's Kaffe .....	52520	Syntegra Investment Holding III S. à r.l. ....	52538
Luxicav .....	52559	Tanktu S.à r.l. ....	52540
Luxury Cars S.à r.l. ....	52518	Vita (Lux IV) S.à r.l. ....	52524
Maylis S. à r. l. ....	52554	Vita (Lux V) S.à r.l. ....	52516
MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l. ....	52528	World Project Sàrl .....	52558
MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l. ....	52530	WX Budget Hotel Holding S.A. ....	52560
MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l. ....	52532		
Oracle Luxembourg S.à.r.l. ....	52535		
ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de ges- tion de patrimoine familial .....	52522		
Partners Group Distressed U.S. Real Esta- te 2009 S.C.A., SICAR .....	52528		

**BaxEnergy Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.868.

Il est à noter que suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société ESA Holdings, anciennement dénommée Video Concepts Holdings, en date du 7 février 2013, la dénomination sociale de l'Associé Unique de la Société a changé en date du 7 février 2013 et se nomme désormais ESA Holdings.

Suite à ce changement de nom, l'Associé Unique de la Société est:

ESA Holdings.

Le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013039129/16.

(130048491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Socle Finance One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.070.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ESSEXWAY INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 100.113, here represented by its manager with sole signature, Mr Eric GILSON, private employee, residing professionally in Luxembourg, (hereafter named "the sole shareholder").

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée SOCLE FINANCE ONE S.à r.l., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B, number 92.070, established and with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, hereafter named "the Company", has been constituted according to a deed received by Maître Jean SECKLER, then notary residing in Junglinster, on February 25<sup>th</sup>, 2003, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 432 on April 19<sup>th</sup>, 2003.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 16<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 414 dated February 25<sup>th</sup>, 2009.

- That the share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3.100) corporate units with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, fully subscribed and entirely paid-up.

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints Trinity Century Corp, with registered office in BankBoston Building, 8<sup>th</sup> Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Apolon Advisors Inc., with registered office in BankBoston Building, 8<sup>th</sup> Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, acting as auditor to the liquidation.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.
- That full discharge is granted to the sole Company's Manager for his duties.
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's former registered office in L-2163, 29, avenue Monterey.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the translation in French / Suit la traduction française:**

L'an deux mil treize, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESSEXWAY INVESTMENTS S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 100.113, ici représenté par un de ses gérants, avec signature individuelle, Monsieur Eric GILSON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après «l'associé unique»).

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée SOCLE FINANCE ONE S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 92.070, établie et ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ci-après nommée «la Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 432 du 19 avril 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 25 février 2009.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, désigne comme liquidateur de la Société, Trinity Century Corp, domiciliée BankBoston Building, 8<sup>th</sup> Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société Aplon Advisors Inc., dont le siège est with registered office in BankBoston Building, 8<sup>th</sup> Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama,, désigné commissaire à la liquidation par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison du présent acte, sont évalués à mille deux cents Euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Gilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 6 mars 2013. LAC/2013/10589. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034403/111.

(130041740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

#### **Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.676.

#### *Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 13. März 2013*

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 13. März 2013 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- SIGNA Prime Luxembourg S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 164.984 hält mit Wirkung zum 26.03.2013 an der Gesellschaft folgende Anteile:

12.000 Anteile

- BSG Real Estate (Netherlands) I B.V. eine besloten vennootschap (niederländische Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, Niederlande, eingetragen im Handelsregister Amsterdam unter der Nummer 56642482 hält mit Wirkung zum 26.03.2013 an der Gesellschaft folgende Anteile:

12.000 Anteile

Référence de publication: 2013040589/19.

(130049831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

#### **Vita (Lux V) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. British Vita (Lux V) S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.614.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "British Vita (Lux V) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 108.614, incorporated on June 13, 2005, by notarial deed, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1124 of October 31, 2005.

The meeting is presided by Solange Wolter, employee, professionally residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Annick Braquet, employee, professionally residing at Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 shares having a per value of EUR 25.- each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Vita (Lux V) S.à r.l.";

2.- Amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "British Vita (Lux V) S.à r.l." into "Vita (Lux V) S.à r.l.".

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Vita (Lux V) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française.**

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "British Vita (Lux V) S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108.614, constituée le 13 juin 2005 par acte notarié, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 31 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Vita (Lux V) S.à r.l.";

2.- Modification afférente de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "British Vita (Lux V) S.à r.l." en "Vita (Lux V) S.à r.l.".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Vita (Lux V) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10882. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035008/87.

(130043294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Luxury Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 175.852.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le septième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Marc MASCIOVECCHIO, agent immobilier, né à Differdange le 29 août 1956, demeurant professionnellement à L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.

Lequel comparant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

„Luxury Cars S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'un commerce de location, achat, vente, vente-dépôt de véhicules terrestres, lavage de véhicules ainsi que l'assistance aux contrôles techniques, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant, pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à TREIZE MILLE EUROS (EUR 13.000.-) représenté par CENT parts sociales (100) de CENT TRENTE EUROS (EUR 130.-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent ( 50% ) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Marc MASCIOVECCHIO, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de TREIZE MILLE EUROS (EUR 13.000.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc MASCIOVECCHIO, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-1232 Howald, 53 Rue Ernest Beres.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marc Masciovecchio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mars 2013. LAC / 2013 / 11479. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035274/104.

(130043535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

#### **Leo's Kaffe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 175.849.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Serafim Manuel OLIVEIRA FIDALGO, indépendant, né le 16 juillet 1964 à Ovar (Portugal), demeurant à 38, rue Schauwenburg, L-8092 Bertrange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «LEO'S KAFFE».

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associée unique.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 11.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par les associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts ont été souscrites par le comparant Monsieur Serafim Manuel OLIVEIRA FIDALGO, prénommé, et intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

Ensuite, le comparant, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Serafini Manuel OLIVEIRA FIDALGO, prénommé, né le 16 juillet 1964 à Ovar (Portugal), demeurant à 38, rue Schauwenburg, L-8092 Bertrange.

- Monsieur Paolo PERENZIN, cuisinier, né le 5 septembre 1965 à Cesio Maggiore (Italie), demeurant à L-1430 Luxembourg, 11, Boulevard Pierre Dupong.

3. La Société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérants, avec un pouvoir de délégation réciproque.

4. L'adresse du siège social est établie au L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: S. OLIVEIRA FIDALGO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/03/2013. Relation: LAC/2013/10423. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035285/95.

(130043431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.683.

*Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 13. März 2013*

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 13. März 2013 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- SIGNA Prime Luxembourg S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 164.984 hält mit Wirkung zum 26.03.2013 an der Gesellschaft folgende Anteile:

12.000 Anteile

- BSG Real Estate (Netherlands) I B.V. eine besloten vennootschap (niederländische Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, Niederlande, eingetragen im Handelsregister Amsterdam unter der Nummer 56642482 hält mit Wirkung zum 26.03.2013 an der Gesellschaft folgende Anteile:

12.000 Anteile

Référence de publication: 2013040590/19.

(130049830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.335.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.03.2013.

*Pour: ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013040690/16.

(130049733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand thirteen, on the first of February.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 22 January 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

#### *First resolution*

The sole member resolves to allocate to Compartment B 23,036 (twenty-three thousand thirty-six) Class A corporate units of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, numbered from 348,188 to 371,223, together with all assets and liabilities related thereof, and to convert these corporate units into 23,036 (twenty-three thousand thirty-six) Class B corporate units of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class B corporate units, that will be numbered from 27,343 to 50,378.

#### *Second resolution*

The sole member also resolves to transfer an amount of PLN 2,303,600 (two million three hundred three thousand six hundred Polish zloty) from the legal reserve related to Compartment A to the legal reserve related to Compartment B to raise it from PLN 2,734,200 (two million seven hundred thirty-four thousand two hundred Polish zloty) to PLN 5,037,600 (five million thirty-seven thousand six hundred Polish zloty).

#### *Third resolution*

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 544,734,000 (five hundred forty-four million seven hundred thirty-four thousand Polish zloty) divided into 348,187 (three hundred forty-eight thousand one hundred eighty-seven) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand fifty Euros (EUR 1,050.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 22 janvier 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'allouer au Compartiment B 23.036 (vingt-trois mille trente-six) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, numérotées de 348.188 à 371.223, ainsi que tous les actifs et passifs y relatifs, et de convertir ces parts sociales en 23.036 (vingt-trois mille trente-six) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie B déjà existantes, qui seront numérotées de 27.343 à 50.378.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide également de transférer un montant de PLN 2.303.600 (deux millions trois cent trois mille six cents zloty polonais) de la réserve légale relative au Compartiment A à la réserve légale relative au Compartiment B afin de la porter de PLN 2.734.200 (deux millions sept cent trente-quatre mille deux cents zloty polonais) à PLN 5.037.800 (cinq millions trente-sept mille huit cents zloty polonais).

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 544.734.000 (cinq cent quarante-quatre millions sept cent trente-quatre mille zloty polonais) représenté par 348.187 (trois cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-sept) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D et 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2013. LAC/2013/5472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013034843/106.

(130042336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Vita (Lux IV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. British Vita (Lux IV) S.à.r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.581.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of March.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "British Vita (Lux IV) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 107.581, incorporated on April 18, 2005, by notarial deed, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 891 of September 14, 2005.

The meeting is presided by Solange Wolter, employee, professionally residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Annick Braquet, employee, professionally residing at Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 7,244 shares having a per value of EUR 44 each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Vita (Lux IV) S.à r.l. ";

2.- Amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "British Vita (Lux IV) S.à r.l." into "Vita (Lux IV) S.à r.l.".

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Vita (Lux IV) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "British Vita (Lux IV) S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.581, constituée le 18 avril 2005 par acte notarié, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 891 du 14 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 7.244 parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 44,- chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Vita (Lux IV) S.à r.l. ";
- 2.- Modification afférente de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "British Vita (Lux IV) S.à r.l." en "Vita (Lux IV) S.à r.l.".

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Vita (Lux IV) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10881. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035007/87.

(130043286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140.257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund verschiedener Zirkularbeschlüsse der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR (hiernach „Gesellschaft“), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxemburg Nummer B 141.659, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2414 vom 2. Oktober 2008. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 24. August 2012, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2449 vom 2. Oktober 2012.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.769.916,163 (eine Million siebenhundertneunundsechzigtausend neunhundertsechzehn Komma einhundertdreiundsechzig Euro) eingeteilt in 1.610.476,950 (eine Million sechshundertzwehtausend vierhundertsechundsiebzig Komma neunhundertfünfzig) Manager-Aktien und 159.439,213 (einhundert-

neunundfünfzigtausend vierhundertneunddreißig Komma zweihundertdreizehn) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneundneunzig Euro (EUR 999,-).

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als „Kapitaleinlagen“ bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 10. September 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 63.138,100 (dreiundsechzigtausend einhundertachtunddreißig Komma einhundert Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 5.687,600 (fünftausend sechshundertsiebenundachtzig Komma sechs hundert) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneundneunzig Euro),
- 57.450,500 (siebenundfünfzigtausend vierhundertfünfzig Komma fünfhundert) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelege übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 5.745.050,50 (fünf Millionen siebenhundertfünfundvierzigtausend fünfzig Komma fünfzig Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**„ Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.833.054,263 (eine Million achthundertdreiunddreißigtausend vierundfünfzig Komma zweihundertdreiundsechzig Euro) eingeteilt in 1.667.927,450 (eine Million sechshundertsiebenundsechzigtausend neunhundertsiebenundzwanzig Komma vierhundertfünfzig) Manager-Aktien und 165.126,813 (einhundertfünfundsechzigtausend einhundertsechszwanzig Komma achthundertdreizehn) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneundneunzig Euro (EUR 999,-).“

**Englische Version von Artikel 5, Paragraph b)**

**“ Art. 5. Share capital (paragraph b).**

(b) The Corporation has a capital of EUR 1,833,054.263 (one million eight hundred and thirty-three thousand and fifty-four point two hundred and sixty-three Euro) represented by 1,667,927.450 (one million six hundred and sixty-seven thousand nine hundred and twenty-seven point four hundred and fifty) Manager Shares and 165,126.813 (one hundred and sixty-five thousand one hundred and twenty-six point eight hundred and thirteen) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).”

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 4.000,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10548. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. März 2013.

Référence de publication: 2013035344/89.

(130043550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 3.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.138.

—  
EXTRAIT

Il est mis fin en date du 27 mars 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Christopher Green

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Daniel Peeters

M. Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2013040662/19.

(130050106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

—  
Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140.257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR (hiernach „Gesellschaft“), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140.323, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1912 vom 5. August 2008, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde vom 23. Januar 2013.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von USD 891,926.997 (achthunderteinundneunzigtausend neunhundertsechszwanzig Komma neunhundertsevenundneunzig US Dollar) eingeteilt in 80.348,291 (achtzigtausend dreihundertachtundvierzig Komma zweihunderteinundneunzig) Vorzugsaktien und 811.578,706 (achthundertelftausend fünfhundertachtundsiebzig Komma siebenhundertsechs) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von USD 1 pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Million US Dollar (USD 10.000.000.-) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend US Dollar (USD 1.000.-) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio von neun hundert neun und neunzig US Dollar (USD 999.-); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio zwischen null US Dollar (USD 0.-) und einem US Dollar (USD 1.-) nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als „Kapitaleinlagen“ bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V. - Gemäß Beschluss vom 11. Februar 2013, und zur Korrektur eines Fehlers an der Kapitalerhöhung (Stand: 7. Dezember 2012) ist die Zahl der Manager-Aktien um 0,004 erhöht.

VI.- Gemäß Beschluss vom 11. Februar 2013 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um USD 31.071,729 (einunddreißigtausend einundsiebzig Komma siebenhundertneunundzwanzig US Dollar) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 2.798,999 (zweitausend siebenhundertachtundneunzig Komma neunhundertneunundneunzig) neuen Vorzugaktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (1,- USD), ausgegeben mit einem Emissionsagio von US Dollar 999 (neunhundertneunundneunzig USD)

- 28.272,730 (achtundzwanzigtausend zweihundertzweiundsiebzig Komma siebenhundertdreißig) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (1,- USD), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung den Gesamtbetrag von USD 2.827.271,73 (zwei Millionen achthundertsiebenundzwanzigtausend zweihunderteinundsiebzig Komma dreiundsiebzig US Dollar) erhalten hat.

VII.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

#### **Englische Fassung:**

**“ Art. 5. Share capital.**

(b) The Corporation has a subscribed capital of USD 922,998.730 (nine hundred and twenty-two thousand nine hundred and ninety-eight point seven hundred and thirty US dollar) represented by 83,147.290 (eighty-three thousand one hundred and forty-seven point two hundred and ninety) Ordinary Shares and 839,851.440 (eight hundred and thirty-nine thousand eight hundred and fifty-one point four hundred and forty) Manager Shares of a par value of USD 1 per Share.”

#### **Deutsche Fassung:**

**„ Art. 5. Aktienkapital.**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von USD 922,998.730 (neunhundertzweiundzwanzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma siebenhundertdreißig US Dollar) eingeteilt in 83.147,290 (dreiundachtzigtausend einhundert-siebenundvierzig Komma zweihundertneunzig) Vorzugsaktien und 839.851,440 (achthundertneununddreißigtausend achthunderteinundfünfzig Komma vierhundertvierzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von USD 1 pro Aktie.“

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10547. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. März 2013.

Référence de publication: 2013035343/90.

(130043540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 3.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.986.

—  
EXTRAIT

Il est mis fin en date du 27 mars 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Christopher Green

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Daniel Peeters

M. Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2013040665/19.

(130050103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

—  
Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxembourg Nummer B 146205, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1095 vom 3. Juni 2009. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 19. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3108 vom 29. Dezember 2012.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 4.087.988,087 (vier Millionen siebenundachtzigtausend neunhundertachtundachtzig Komma null siebenundachtzig Euro) eingeteilt in 3.719.732,590 (drei Millionen siebenhundertneunzehntausend siebenhundertzweiunddreißig Komma fünfhundertneunzig) Manager-Aktien und 368.255,497 (dreihundertachtundsechzigtausendzweihundertfünfundfünfzig Komma vierhundertsevenundneunzig) Stammaktien mit einem

Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 6. Dezember 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 276.756,581 (zweihundertsechundsiebzigttausend siebenhundertsechundfünfzig Komma fünfhunderteinundachtzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 24.930,761 (vierundzwanzigttausend neunhundertdreißig Komma siebenhunderteinundsechzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 251.825,820 (zweihunderteinundfünfzigtausend achthundertfünfundzwanzig Komma achthundertzwanzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5. Aktienkapital (Paragraph b).**

- (b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 4.364.744,668 (vier Millionen dreihundertvierundsechzigtausend siebenhundertvierundvierzig Komma sechshundertachtundsechzig Euro) eingeteilt in 3.971.558,410 (drei Millionen neunhunderteinundsiebzigttausend fünfhundertachtundfünfzig Komma vierhundertzehn) Manager-Aktien und 393.186,258 (dreihundertdreißigtausend einhundertsechundachtzig Komma zweihundertachtundfünfzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

**Art. 5 Share capital (paragraph b).**

(b) The Corporation has a capital of EUR 4,364,744.668 (four million three hundred and sixty-four thousand seven hundred and forty-four point six hundred and sixty-eight Euro) represented by 3,971,558.410 (six million nine hundred and seventy-one thousand five hundred and fifty-eight point four hundred and ten) Manager Shares and 393,186.258 (three hundred and ninety-three thousand one hundred and eighty-six point two hundred and fifty-eight) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.000,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10549. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 14. März 2013.

Référence de publication: 2013035359/89.

(130043583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

---

**MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 3.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.985.

—  
EXTRAIT

Il est mis fin en date du 27 mars 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Christopher Green

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Daniel Peeters

M. Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2013040666/19.

(130050102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.090.388,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.287.

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Portobello Capital II LP, a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom whose registered office is at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, BGU - GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 10774, duly represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private deed on 28. December 2012 in Guernsey,

The said proxy signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Alsina S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.287, incorporated under the Luxembourg law by a deed drawn up on 19 September 2006 by Maître Henri Hellinckx, notary, then residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2203 dated 24 November 2006, page 105720 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 28 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight Euro (EUR 848,398.-) so as to reduce it from five million nine hundred thirty-eight thousand seven hundred eighty-six Euro (EUR 5,938,786.-) to five million ninety thousand three hundred eighty-eight

Euro (EUR 5,090,388.-) by the cancellation of all the of eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight (848,398) class G shares owned by the Company.

The funds resulting from the share capital reduction being eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight Euro (EUR 848,398.-) will be allocated to the share premium account.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at five million ninety thousand three hundred eighty-eight Euro (EUR 5,090,388.-) represented by:

- eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight (848,398) class A shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "A Shares"),
- eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight (848,398) class B shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "B Shares"),
- eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight (848,398) class C shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "C Shares"),
- eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight (848,398) class D shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "D Shares"),
- eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight (848,398) class E shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "E Shares"), and
- eight hundred forty-eight thousand three hundred ninety-eight (848,398) class F shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "F Shares"),

all fully subscribed and paid-up and having such rights and obligations as set forth in the present Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire class(es) of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of an entire class of shares, the holders of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled (hereafter the "Cancellation Value Per Share").

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the total cancellation amount (hereafter the "Total Cancellation Amount") by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of the shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes A, B, C, D, E, and F shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Portobello Capital II LP., un limited partnership établi conformément au droit anglais (limited Partnership Act de 1907), ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, BGU - GY1 2HL St Peter Port, Guernesey, enregistré sous le

numéro LP 10774, ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 Décembre 2012 donnée à Guernsey,

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etant l'associé unique (l'"Associé Unique") de Alsina S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.287 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2203 daté du 24 novembre 2006, page 105720 (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 848.398,-) afin de le réduire de son montant actuel de cinq millions neuf cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-six Euros (EUR 5.938.786,-) à cinq millions quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 5.090.388,-) par l'annulation des huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (848.398) parts sociales de catégorie G auto-détenues par la Société.

Les fonds résultant de la réduction du capital social de huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 848.398,-) sont alloués au compte de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 5.090.388,-) représenté par:

- huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (848.398) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales A"),
- huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (848.398) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales B"),
- huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (848.398) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales C"),
- huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (848.398) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales D"),
- huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (848.398) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales E"), et
- huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (848.398) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales F"),

toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégorie(s) de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, les détenteurs de la catégorie des parts sociales rachetée ou annulée recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée (ci-après la "Valeur d'Annulation par Part Sociale").

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation (ci-après le "Montant Total d'Annulation") par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base de Comptes Interimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des parts sociales des catégories A, B, C, D, E, et F sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés de la Société selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/102. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013034955/157.

(130043204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Oracle Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 236.408.125,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

—  
EXTRAIT

Les associés, lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2013, ont renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise agréé:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, cabinet de révision agréé, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B47.771.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes au 31 mai 2013.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour ORACLE LUXEMBOURG S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013040686/17.

(130049951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**PFCEE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 614.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.560.

In the year two thousand and thirteen, on the first of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCEE Soparfi C S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 120.561, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 21<sup>st</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCEE Soparfi B S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on October 11<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2180 of

November 22<sup>nd</sup>, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on November 4<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2936 of December 1<sup>st</sup>, 2011.

The capital of the company is three hundred forty-seven thousand four hundred euro (EUR 347,400) represented by three thousand four hundred seventy-four (3,474) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of two hundred sixty-seven thousand euro (EUR 267,000), so as to raise it from its present amount of three hundred forty-seven thousand four hundred euro (EUR 347,400) to six hundred fourteen thousand four hundred euro (EUR 614,400), by issuing two thousand six hundred seventy (2,670) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the two thousand six hundred seventy (2,670) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (EUR 100), so that the amount of two hundred sixty-seven thousand euro (EUR 267,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the Articles of Incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at six hundred fourteen thousand four hundred euro (EUR 614,400) represented by six thousand one hundred and forty-four (6,144) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each. »

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCEE Soparfi C S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120.561, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 21 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «PFCEE Soparfi B S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180 du 22 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2936 du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Le capital social de la société est fixé à trois cent quarante-sept mille quatre cents euros (347.400.- EUR) représenté par trois mille quatre cent soixante-quatorze (3.474) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent soixante-sept mille euros (267.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quarante-sept mille quatre cents euros (347.400.- EUR) à six cent quatorze mille quatre cents euros (614.400.- EUR), par l'émission de deux mille six cent soixante-dix (2.670) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Souscription et libération

Et à l'instant, les deux mille six cent soixante-dix (2.670) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux cent soixante-sept mille euros (267.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

### Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent quatorze mille quatre cents euros (614.400.- EUR) représenté par six mille cent quarante-quatre (6.144) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. LAC/2013/10998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013035949/101.

(130043729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

### **Syntegra Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 102.669.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Syntegra Capital Fund I L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres W1S 1HQ, Hanover House, 7 Hanover Square, et immatriculée sous le numéro LP006080, agissant par son gérant Syntegra Capital Investors Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres W1S 1HQ, Hanover House, 7 Hanover Square, et immatriculée sous le numéro 03565173, mandaté par son General Partner Syntegra Capital I Ltd. (ci-après l'«Associé Unique»), ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 26 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Syntegra Holding I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.669, constituée suivant acte notarié en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1141 du 12 novembre 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 2 juin 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 4 février 2013.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

*Version anglaise:*

"2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles."

*Version française:*

«2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013. REM/2013/425. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036002/56.

(130044041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**Syntegra Investment Holding III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.689.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Syntegra Holding III S.à r.l. en liquidation volontaire, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, IIA, Boulevard Prince Henri, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.688, représentée par son liquidateur Syntegra Capital Investors Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres W1S 1HQ, Hanover House, 7 Hanover Square, et immatriculée sous le numéro 03565173, mandaté par Syntegra Capital Partner III Ltd. en tant que General Partner de Syntegra Capital Fund III L.P. (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 26 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Syntegra Investment Holding III S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.689, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355 du 9 décembre 2005.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1170 du 4 juin 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 4 février 2013.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

*Version anglaise:*

"2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles."

*Version française:*

«2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/422. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036007/58.

(130044033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**SGCE Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 102.665.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Syntegra Capital Fund II L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres W1S 1HQ, Hanover House, 7 Hanover Square, et immatriculée sous le numéro LP009159, agissant par son gérant Syntegra Capital Investors Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres W1S 1HQ, Hanover House, 7 Hanover Square, et immatriculée sous le numéro 03565173, mandaté par son General Partner Syntegra Capital II Ltd. (ci-après l'«Associé Unique»),  
ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 26 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de SGCE Investments II S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.665, constituée suivant acte notarié en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1136 du 11 novembre 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260 du 9 décembre 2004.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 4 février 2013.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

*Version anglaise:*

"2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles."

*Version française:*

«2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/419. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036018/56.

(130044012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Tanktu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.135.

In the year two thousand and thirteen, the eighth day of March,  
before Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tanktu S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.135 and having a share capital of USD 20,000.- (the Company). The Company was incorporated on November 15, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 27, 2012 under number 3093. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

THERE APPEARED:

Franselia Holdings Limited, a corporation registered in Cyprus under registered number 301868 whose registered office is located at 13 Karaiskakis Street, 3032 Limassol, Cyprus (the Sole Shareholder),

hereby represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001.-), by way of the issuance of one (1) new share, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the same rights as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority given to any employee of Carey S.A. and any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001.-), by way of the issuance of one (1) new share, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the same rights as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) newly issued share, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and to fully pay up such share by a contribution in cash in an amount of seventy-five thousand United States dollars (USD 75,000), which shall be allocated as follows:

- an amount of one United States Dollar (USD 1.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of seventy-four thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 74,999) to the share premium reserve account of the Company.

The contribution in cash, in an aggregate amount of seventy-five thousand United States dollars (USD 75,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001.-), represented by twenty thousand and one (20,001) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the share capital increase and empowers and authorizes any employee of Carey S.A. and any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de mars,

par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tanktu S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.135 et ayant un capital social de USD 20.000,- (la Société). La Société a été constituée le 15 novembre 2012 par un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 décembre 2012 sous le numéro 3093. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

#### A COMPARU:

Franselia Holdings Limited, une société immatriculée à Chypre sous le numéro 301868, dont le siège social est établi au 13 Karaiskakis Street, 3032 Limassol, Chypre (l'Associé Unique).

ici représenté par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille un dollars américains (USD 20.001,-), par voie d'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital décrite au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'articles 5.1 des Statuts;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de Carey S.A. et à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille un dollars américains (USD 20.001,-), par voie d'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et l'entière libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale nouvellement émise, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) et accepte de la libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze mille dollars américains (USD 75.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant d'un dollar américain (USD 1) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société; et

- un montant de soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars américains (USD 74.999) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'apport en numéraire, d'un montant total de soixante-quinze mille dollars américains (USD 75.000) est à la disposition de la Société comme il en a été donné la preuve au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille un dollars américains (USD 20.001,-), représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout employé de Carey S.A. et à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 mars 2013. Relation: ECH/2013/447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036032/151.

(130044198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

### **F. 20 S. O. S. Techniques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.828.

Constituée en date du 10 Octobre 2007 suivant acte reçu par le notaire Me Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 Novembre 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 26 Mars 2013 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Cession de 20 parts sociales de la société par Monsieur Francisco SANCHEZ à Monsieur Kim ROLLINGER, né à Luxembourg, le 17 Octobre 1983, demeurant à L-3378 LIVANGE, 32, Rue de Bettembourg

2) Cession de 20 parts sociales de la société par Monsieur Steve E.MOLITOR à Monsieur Alain WEYRICH, né à Luxembourg, le 04 Janvier 1966, demeurant à L-2152, 46, Rue Van der Meulen

3) Cession de 20 Parts sociales de la société par Monsieur Guy Norbert Aust à Monsieur Philippe DEWALQUE

4) Démission de Mr Steve E.MOLITOR gérant administratif demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig,

5) Démission de Mr Guy Norbert Aust gérant technique demeurant à L-7250 Mersch, 22, Op der Hatzgriecht

6) Nomination de Monsieur Philippe DEWALQUE né à VIELSALM (Belgique), demeurant à B-6700 ARLON, 20, Rue de la Cova en qualité de gérant technique de la société. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale,

7) Nomination de Monsieur Kim ROLLINGER, né à Luxembourg, le 17 Octobre 1983, demeurant à L-3378 LIVANGE, 32, Rue de BETTEMBOURG, en qualité de gérant administratif de la société. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale,

8) La société préqualifiée est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Wickrange, le 26 Mars 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013041555/29.

(130050224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**ALTAZOR So.par.fi. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.809.

—  
*Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 25 janvier 2013:*

Le poste d'administrateur étant devenu vacant à la suite du décès de Monsieur Simon TORTELL, les membres du conseil décident de coopter Monsieur Pier Paolo GUARDIGLI, né à San Marino (République de San Marino) le 15 janvier 1955 et demeurant à San Marino au 88, Via Jacopo Istriani à 47890 République de San Marino aux fonctions d'administrateur pour un mandat de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

ALTAZOR So.par.fi. S.A.

Kristen SIMAT

*Administrateur*

Référence de publication: 2013040384/17.

(130049690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**GJL Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.987.

—  
EXTRAIT

1. En date du 27 mars 2013, Macquarie Capital Group Limited a transféré 500 parts à Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited ayant son siège social au 60, Castlereagh, Level 17, AUS-NSW 2000 Sydney, Australie.

2. Il est mis fin en date du 27 mars 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Christopher Green

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Daniel Peeters

M. Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2013040540/21.

(130050107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Sofidex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.780.

—  
L'an deux mille treize, le treize mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Patrick SGANZERLA, expert-comptable, né à Toulon (France) le 28 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Sofidec S.à r.l.", avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.780, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2782 du 18 novembre 2008.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il a pris, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de dissoudre anticipativement la société "Sofidec S.à r.l." et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de désigner Monsieur Patrick SGANZERLA, expert-comptable, né à Toulon (France) le 28 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant unique de la société pour l'exécution de son mandat.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick SGANZERLA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2013. Relation GRE/2013/1071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013036000/41.

(130044119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Actelion Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.353.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of March,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Actelion Luxembourg SARL, a "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and entered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B number 100.353 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 610 of 14 June 2004 (the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Nathalie GUTENSTEIN, private employee, residing professionally at Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwil, Switzerland.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer M. Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) The shareholders, all present or represented, declare having been duly convened and having previous knowledge of the agenda.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

52546

### Agenda

1 To move the registered office of the Company within the GrandDuchy of Luxembourg from 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2 To amend article 2, paragraph 1 and 2 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the registered office of the Company is in the municipality of Strassen and may be transferred within the same municipality by resolution of the Manager(s).

3 Miscellaneous.

(iii) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxyholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(v) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 2, paragraph 1 and 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

**Art. 2. Paragraph 1 and 2.** "The Company will have its registered office in the municipality of Strassen."

The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the Manager."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onze mars,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg].

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés d'Actelion Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.353 et constituée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 610 du 14 juin 2004 («la Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Nathalie GUTENSTEIN, employée privée, demeurant professionnellement à Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwil, Suisse.

Le président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Les associés, tous présents ou représentés, déclarent avoir été dument convié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Transfert du siège social de la Société au sein du Grand-Duché de Luxembourg de 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2 Modification de l'article 2, paragraph 1 and 2 des statuts de la Société pour refléter que le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen et peut être transféré à l'intérieur de la même commune par résolution du (des) Gérant(s).

3 Divers.

(iii) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

(iv) Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

(v) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2, paragraphe 1 et 2 des statuts de la Société comme suit:

**Art. 2. Paragraphe 1 et 2.** "Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par résolution du conseil."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Gutenstein, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2013. LAC/2013/11454. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035613/111.

(130044274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Ceta 3-wlc.eu, Société Anonyme.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.936.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

B&H International Consulting S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.667, ici représentée par son gérant unique Monsieur Frédéric DEFLORENNE, directeur de société, né le 4 octobre 1973 à Charleroi, Belgique, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss,

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

## I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Ceta 3-wlc.eu» (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la réalisation de toutes prestations de service dans le domaine de la logistique, du transport, de l'emballage, du stockage.

La société aura également pour objet la réalisation de toute opération de négoce, d'achat pour revente, d'importation et ou d'exportation notamment dans le domaine industriel.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou en son absence par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) par les crédits souscripteurs moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de seize mille euros (16.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.200,-EUR.

### *Assemblée générale*

La comparante prédésignée et agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre de commissaire à un (1):

II.- Monsieur Olivier Emmanuel BIC, conseil économique, né à Nancy (France), le 17 octobre 1966, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, est nommé Administrateur Unique, disposant des pouvoirs les plus dévolus du Conseil d'administration.

III.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Prince Henri.

IV.- Est nommée à la fonction de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l. ", avec siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.495).

V.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric DEFLORENNE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2013036798/211.

(130045445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

### **Cerved Luxco Participation I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.050,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.571.

In the year two thousand thirteen, on the eighth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Cerved Luxco, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104614, ("Cerved Luxco");

duly represented by its general partner, Cerved S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104612;

here represented by Ms. Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Munsbach, on 6 March 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Cerved Luxco is the sole shareholder of Cerved Luxco Participation I, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-two thousand fifty euros (EUR 32,050.-), having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 73571, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 23 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 207, on 14 March 2000 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time on 30 September 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2510, on 19 November 2010.

#### *Agenda*

- 1 - Amendment to the par value of the shares of the Company and amendment to the number of shares representing the share capital of the Company;
- 2 - Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
- 3 - Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to modify the par value of the shares of the Company and to change the number of shares representing the share capital. The share capital of thirty-two thousand fifty euro (EUR 32,050.-) shall as of now be represented by three million two hundred and five thousand (3,205,000) shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the sole shareholder of the Company resolves to modify article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-two thousand fifty euro (EUR 32,050.-) represented by three million two hundred and five thousand (3,205,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. "

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Cerved Luxco une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104614, («Cerved Luxco»);

dûment représentée par son associé gérant commandité, Cerved S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104612;

ici représentée par Madame Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munsbach, le 6 mars 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Cerved Luxco est l'associé unique de Cerved Luxco Participation I, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille cinquante euros (EUR 32.050.-), ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, immatri-

culée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73571, constituée selon acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207, en date du 14 mars 2000 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 septembre 2010 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2510, le 19 novembre 2010.

#### Agenda

- 1 - Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société et modification du nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société;
- 2 - Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
- 3 - Divers.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société et de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social. Le capital social de trente-deux mille cinquante euros (EUR 32.050.-) sera représenté désormais par trois millions deux cent cinq mille (3.205.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) chacune.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-deux mille cinquante euros (EUR 32.050.-), représenté par trois millions deux cent cinq mille (3.205.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.500.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11704. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036797/113.

(130045527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

#### **RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.015.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'accord concernant les parts sociales signé en date du 25 mars 2013:

- que les deux mille (2.000) parts sociales ordinaires et les dix-huit mille (18.000) certificats de parts sociales préférentielles de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont désormais détenues par Mr. Roberto Quarta, avec adresse a Portofino, Strada Vecchia n.5, CAP 16034, Italie.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040754/16.

(130050072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**PFCE Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 119.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.262.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCE Poland III S.à r.l.

Référence de publication: 2013040720/11.

(130050218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Maylis S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 60, rue du Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 153.713.

---

L'an deux mil treize, le six mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal DEPARDIEU, gérant de société, né à Charleville (France), le 10 mars 1962, demeurant à F-57570 Boust (France), 14, rue des Jardins,

2.- Madame Kathy SAMSEL, employée, née à Metz (France), le 31 décembre 1974, demeurant à F-57570 Puttelangeles-Thionville (France), 3, les Clarisses.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «Maylis S. à r. l.», établie et ayant son siège à L-1248 Luxembourg, 60, rue du Bouillon, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1508 du 22 juillet 2010,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.713;

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Cession de parts*

Madame Kathy SAMSEL, préqualifiée, déclare céder ses soixante-seize parts (76) parts sociales lui appartenant dans la société Maylis S.à r.l. à son co-associé Monsieur Pascal DEPARDIEU, préqualifié, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

*Prix*

La cédante et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de dix mille euros (10.000,- €), prédit montant, que la cédante préqualifiée reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire présentement, ce dont quittance et titre par la cédante.

Sur ce Monsieur Pascal DEPARDIEU, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la susdite cession au nom de la société Maylis S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Il a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Monsieur Pascal DEPARDIEU, prénommé, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée Maylis S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, requiert le notaire instrumentant d'acter sa résolution suivante:

*Première résolution*

En conséquence de la cession de parts ci-avant mentionnée, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Pascal DEPAR-DIEU, gérant de société, demeurant à F-57570 Boust (France), 14, rue des Jardins.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.000,-€..

Dont 1 acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Depardieu, Samsel, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/11053. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036417/62.

(130044441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**FS Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.226.

In the year two thousand and twelve on the eighteenth of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS Management 1 S.à r.l." on December 18, 2012 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "FS Management 1 S.à r.l." is a "société à responsabilité limitée", with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 0168226, incorporated on March 26, 2012, by deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, number 1276 of May 23, 2012 (the "Company") which articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on March 27, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1382 of June 4, 2012 (such amended articles of association - the "Articles of Association").

II. - According to article 7, first paragraph of the Articles of Association, the issued capital has been fixed at four million three hundred twenty-nine thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 4,329,800) divided into twenty one thousand, six hundred and forty nine (21,649) parts of two hundred Danish Kroner DKK (DKK 200.-) each.

According to article 7, second paragraph, of the Articles of Association the authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000.-) divided into five hundred thousand (500,000) parts of two hundred Danish Kroner DKK (DKK 200.-) each.

During the period of five years from May 23, 2012, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- On December 18, 2012 the participants of the Company, passed a resolution approving Karina Deacon, Christian Kofoed Jakobsen and Frank Geelen (the "New Participants") as new participants.

IV.- Following receipt by the Company of the sum of one million nine hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty-four Danish Kroner sixty ore (DKK 1,997,784.60), the Managers have decided in the Board Resolutions to increase the capital of the Company by an amount of two hundred sixty-eight thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 268,800.-) to bring it from its present amount of four million three hundred twenty-nine thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 4,329,800) to four million five hundred ninety-eight thousand six hundred Danish Kroner (DKK 4,598,600.-) by the issuance of one thousand three hundred forty four (1344) new parts having a par value of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each and issued with a premium of DKK1286.4468819535 per part (the "New Parts") and consequently to allot the New Parts the New Participants as follows:

- Karina Deacon . . . . .	672 parts
- Christian Kofoed Jakobsen . . . . .	336 parts
- Frank Geelen . . . . .	336 parts

Evidence of the aforementioned payment in the amount of one million nine hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty-four Danish Kroner sixty ore (DKK 1,997,784.60) for the New Parts has been given.

V. According to the powers granted to the managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided in the Board Resolutions, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The issued capital of the company is fixed at four million five hundred ninety eight thousand six hundred Danish Kroner (DKK 4,598,600.-) divided into twenty-two thousand nine hundred ninety-three (22.993) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### Follows the french version:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par les gérants de "FS Management 1 S.à r.l." en date du 18 décembre 2012 (la «Décision du Conseil»), copie de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société "FS Management 1S.à r.l." est une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1536 Luxembourg au numéro 2, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0168226, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, résident à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1276 du 23 mai 2012 (la «Société»), dont les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1382 du 4 juin 2012 (les «Statuts»).

II.- Selon l'article 7, alinéa un des Statuts, le capital de la Société est fixé à quatre millions trois vingt-neuf mille huit cents couronnes danoises (DKK 4.329.800,- divisé en vingt et un mille six cent quarante-neuf (21,649802) parts de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.

Selon l'article 7, alinéa deux des Statuts le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions de couronnes danoises (DKK 100.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500,000) parts sociales de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date du 23 mai 2012, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates

(et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender l'article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

III.- Le 18 décembre 2012, les associés de la Société ont passé une résolution pour approuver Karina Deacon, Christian Kofoed Jakobsen et Frank Geelen (les «Nouveaux Associés») comme nouveaux associés.

IV.- A la suite de la réception de la somme de un million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre couronnes danoises et soixante Ore (DKK 1.997.784,60), les Gérants ont décidé dans la Décision du Conseil, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux cent soixante-huit mille huit cent couronnes danoises (DKK 268.800,-) pour porter le capital de son montant actuel de quatre millions trois cent vingt-neuf mille huit cents couronnes danoises (DKK 4.329.800,-) à quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents couronnes danoises (DKK 4.598.600,-) par la création et l'émission de mille trois cent quarante-quatre (1344) nouvelles parts d'une valeur de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune et émises avec une prime d'émission de DKK 1286.4468819535 chacune (les „Nouvelles Parts") et en conséquence d'allouer les Nouvelles Parts à aux Nouveaux Associés selon la répartition suivante:

- Karina Deacon . . . . .	672 parts
- Christian Kofoed Jakobsen . . . . .	336 parts
- Frank Geelen . . . . .	336 parts

La preuve de paiement de la somme de un million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre couronnes danoises et soixante Ore (DKK 1.997.784,60) pour les Nouvelles Parts a été fournie.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des Statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par la Décision du Conseil, le premier alinéa de l'article 7 des Statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent couronnes danoises (DKK 4.598.600,-) divisé en vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize (22.993) parts de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.»

#### Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17349. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036300/131.

(130044321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

#### PepperMint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.269.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2013 de la société PepperMint S.A. ayant son siège social à L-9991 WEISWAMPACH, 15, Gruuss-Strooss, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 170.269 a pris les décisions suivantes:

52558

1<sup>ère</sup> décision

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur SCHOLTEN Thomas demeurant à B-3090 Overijse, 95B, Sint Annastraat, de son mandat d'administrateur

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur MOCKELS Stéphane, né le 04/09/1970 à Briey (F) et demeurant à F-57100 Thionville Guentrange, 37, rampe sur neuve cote, qui l'accepte. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2017.

2<sup>ème</sup> décision

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur SCHOLTEN Thomas, demeurant à B-3090 Overijse, 95B, Sint Annastraat, de son mandat d'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué Monsieur TILMANT Olivier, né le 22/09/1970 à La Louvière (B) et demeurant à B-6600 Bastogne, 49, Bourcy, , qui l'accepte. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2017.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Weiswampach, le 26 mars 2013.

Signature

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2013040699/28.

(130049737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**World Project Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.426.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

le huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Didier BAUER, directeur de société, demeurant à F-57070 Metz, 5, Impasse de la Baronette.
- 2.- Monsieur Eric CRIDLIG, responsable marketing, demeurant à F-57070 Metz, 6, rue Félix Savart.
- 3.- Monsieur Jean-Philippe JACOBY, directeur artistique, demeurant à F-57675 Nouilly, 6, rue du Chênois.

Les comparants sub 2+3) sont ici représentés par Monsieur Didier BAUER, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée WORLD PROJECT S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.426 (NIN 2001 2400 854),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 723 du 5 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1866 du 5 octobre 2006.

II.- Que la société a un capital social de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Didier BAUER, prénommé, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
2.- Monsieur Eric CRIDLIG, prénommé, trente-et-une parts sociales . . . . .	31
3.- Monsieur Jean-Philippe JACOBY, prénommé, trente-et-une parts sociales . . . . .	31
Total: cent vingt-quatre parts sociales . . . . .	124

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que les comparants déclarent expressément que la société WORLD PROJECT S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

V.- Ensuite les comparants, en leur qualité de seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

*Deuxième résolution*

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

*Troisième résolution*

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

*Quatrième résolution*

Les associés donnent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

*Constatation*

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BAUER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 mars 2013. Relation: ECH/2013/451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036625/58.

(130044286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.897.218.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse privée de Monsieur Olivier HUBIN, gérant de la Société, est désormais la suivante:

- 31A, Chemin du Catty, B-1380 Ohain, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013040727/16.

(130049915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.337.

*Rectificatif en remplacement de la publication sous la référence L130023507 et déposé le 07/02/2013.*

*Extrait du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire tenue le 28 janvier 2013*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

*Conseil d'Administration*

MM. Marco BUS, résident professionnellement au 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur, Président;

Onelio PICCINELLI, résident professionnellement au 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur;

Mauro GIUBERGIA, résident professionnellement au 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur;  
Réviseur d'entreprises

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013039394/25.

(130048040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**WX Budget Hotel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.148.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 22 mars 2013.*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société le 22 mars 2013, il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Christian Fojtl, administrateur de classe A avec effet en date du 22 mars 2013.

2. élire en tant qu'administrateur de classe A de la Société pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013 Monsieur Florian Petrowsky, né le 21 mai 1967 à Vienne (Autriche) et résidant professionnellement au 1, Floridsdorfer Hauptstrasse, A-1210 Vienne en remplacement de Monsieur Christian Fojtl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013040819/21.

(130049887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Picture Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 108.290.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 25 mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PICTURE VENTURES S.à r.l.*

- Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 3 janvier 2013.

RECTIFICATIF:

- L'adresse professionnelle de Monsieur Christian BÜHLMANN, Monsieur Alexandre TASKIRAN, gérants de la société Picture Ventures S.à r.l., est désormais sise au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PICTURE VENTURES S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013040724/18.

(130049671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---